



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-88/2-PT
Date : 16 septembre 2009
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Devant : M^{me} le Juge Kimberly Prost, juge de la mise en état

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 16 septembre 2009

LE PROCUREUR

c/

ZDRAVKO TOLIMIR

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur
M. Peter McCloskey

L'Accusé
Zdravko Tolimir

NOUS, KIMBERLY PROST, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

AYANT ÉTÉ DÉSIGNÉE juge de la mise en état en l'espèce¹,

VU l'article 65 *bis* A) du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »), selon lequel une conférence de mise en état est convoquée tous les cent vingt jours au moins i) pour organiser les échanges entre les parties de façon à assurer la préparation rapide du procès, et ii) pour examiner l'état d'avancement de l'affaire et donner à l'accusé la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, notamment son état de santé physique et mentale,

ATTENDU que la dernière conférence de mise en état en l'espèce s'est tenue le 25 juin 2009,

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* du Règlement,

DÉCIDONS qu'une conférence de mise en état se tiendra le jeudi 22 octobre 2009 à 10 heures en salle d'audience III.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Juge de la mise en état

/signé/

Kimberly Prost

Le 16 septembre 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Ordonnance portant désignation d'un juge de la mise en état, 14 juin 2007.